

DELIBERATION N° 2020/289

Donnant un avis favorable à la demande de dérogation au principe du repos dominical présentée par le Groupement d'Intérêt Public Union Pour le Handicap – GIP UPH

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 26 août 2020,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code du travail de la Nouvelle-Calédonie,

VU la demande du GIP UPH reçue par la Direction du Travail et de l'Emploi du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et par la Ville en date du 20 mai 2020,

VU la note explicative de synthèse n° 2020/55 du 20 juillet 2020,

La commission municipale intitulée « ressources et moyens », entendue en séance du 10 août 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de dérogation au principe du repos dominical présentée par le Groupement d'Intérêt Public Union Pour le Handicap (GIP UPH), visant à faire travailler trois accompagnatrices de vie, un dimanche sur trois jusqu'au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2 /

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

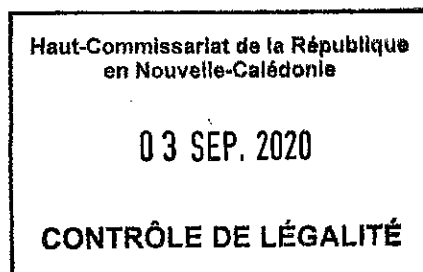
ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 AOUT 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 26 AOUT 2020



Le Maire,
Georges NATURE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DIRECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	-	1
GOUVERNEMENT NC	-	1
GIP UPH	-	1